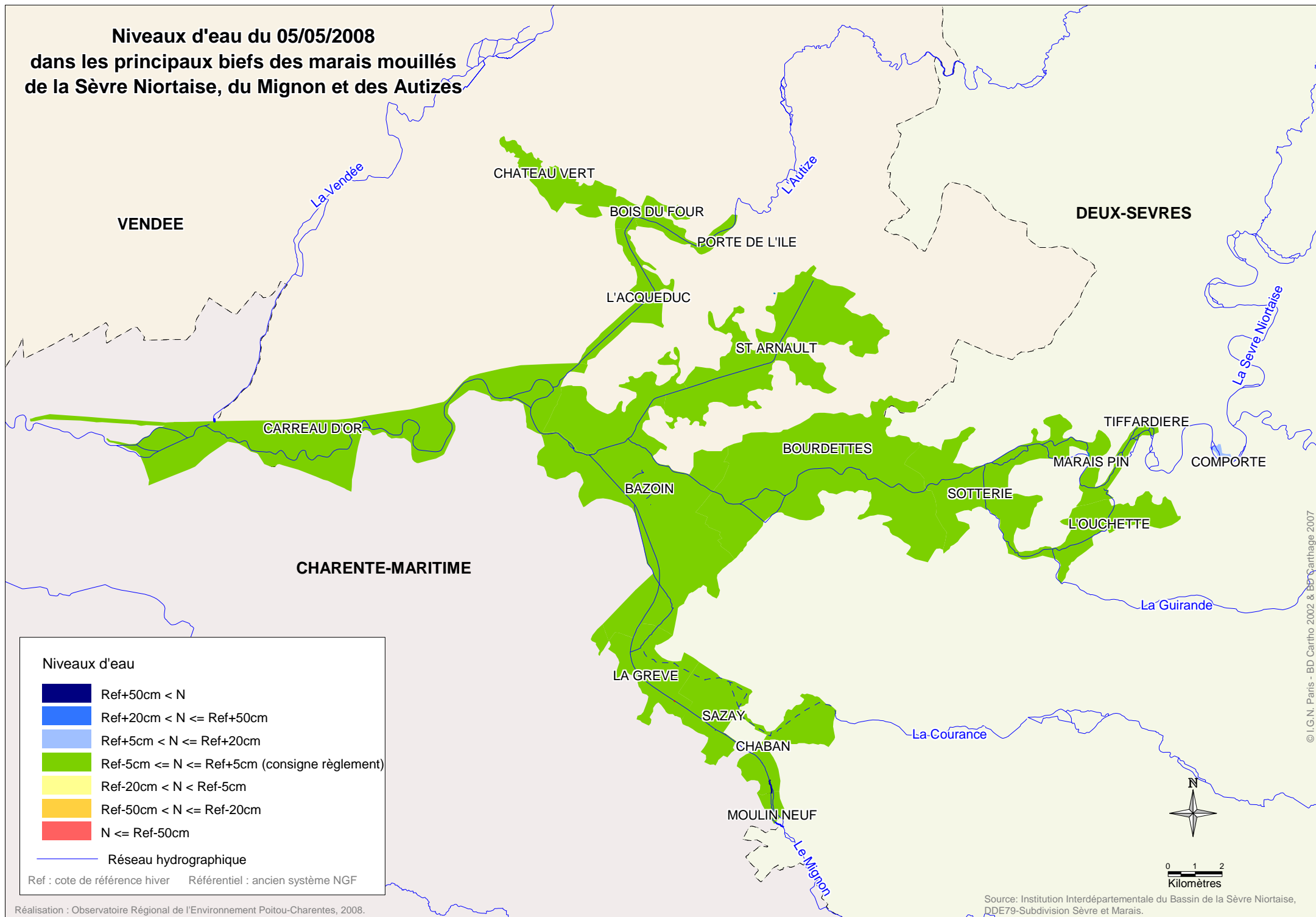


**Niveaux d'eau du 05/05/2008  
dans les principaux biefs des marais mouillés  
de la Sèvre Niortaise, du Mignon et des Autizes**

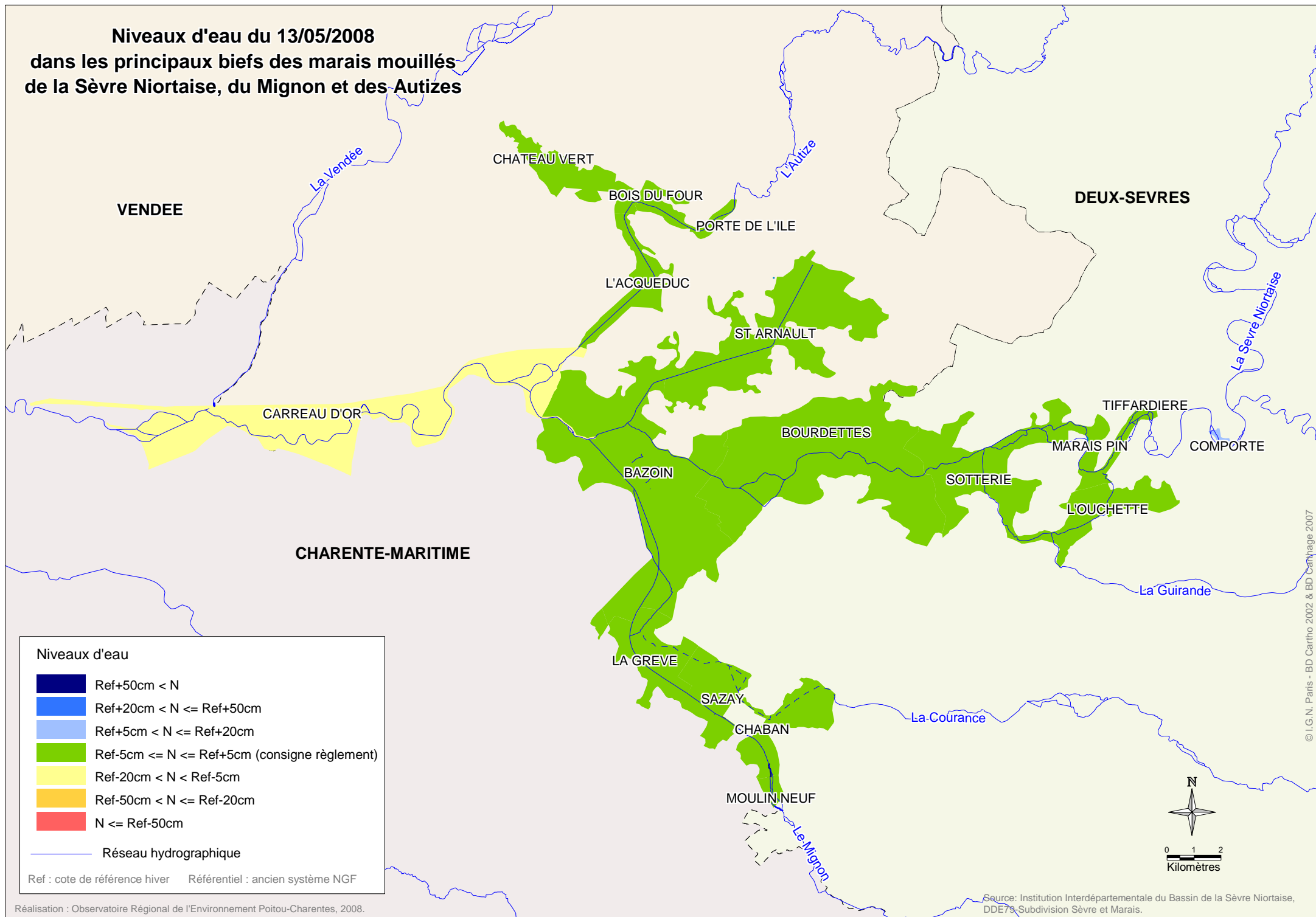


Réalisation : Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes, 2008.

Observations : La cote mesurée pour les biefs de Sazay et Chaban ne concerne que le canal du Mignon et les réseaux directement associés.  
Le bief du Carreau d'Or est soumis au marage.

Source: Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise, DDE79-Subdivision Sèvre et Marais.

**Niveaux d'eau du 13/05/2008  
dans les principaux biefs des marais mouillés  
de la Sèvre Niortaise, du Mignon et des Autizes**

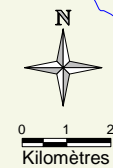


**Niveaux d'eau**

- Ref+50cm < N
- Ref+20cm < N <= Ref+50cm
- Ref+5cm < N <= Ref+20cm
- Ref-5cm <= N <= Ref+5cm (consigne règlement)
- Ref-20cm < N < Ref-5cm
- Ref-50cm < N <= Ref-20cm
- N <= Ref-50cm

— Réseau hydrographique

Ref : cote de référence hiver    Référentiel : ancien système NGF

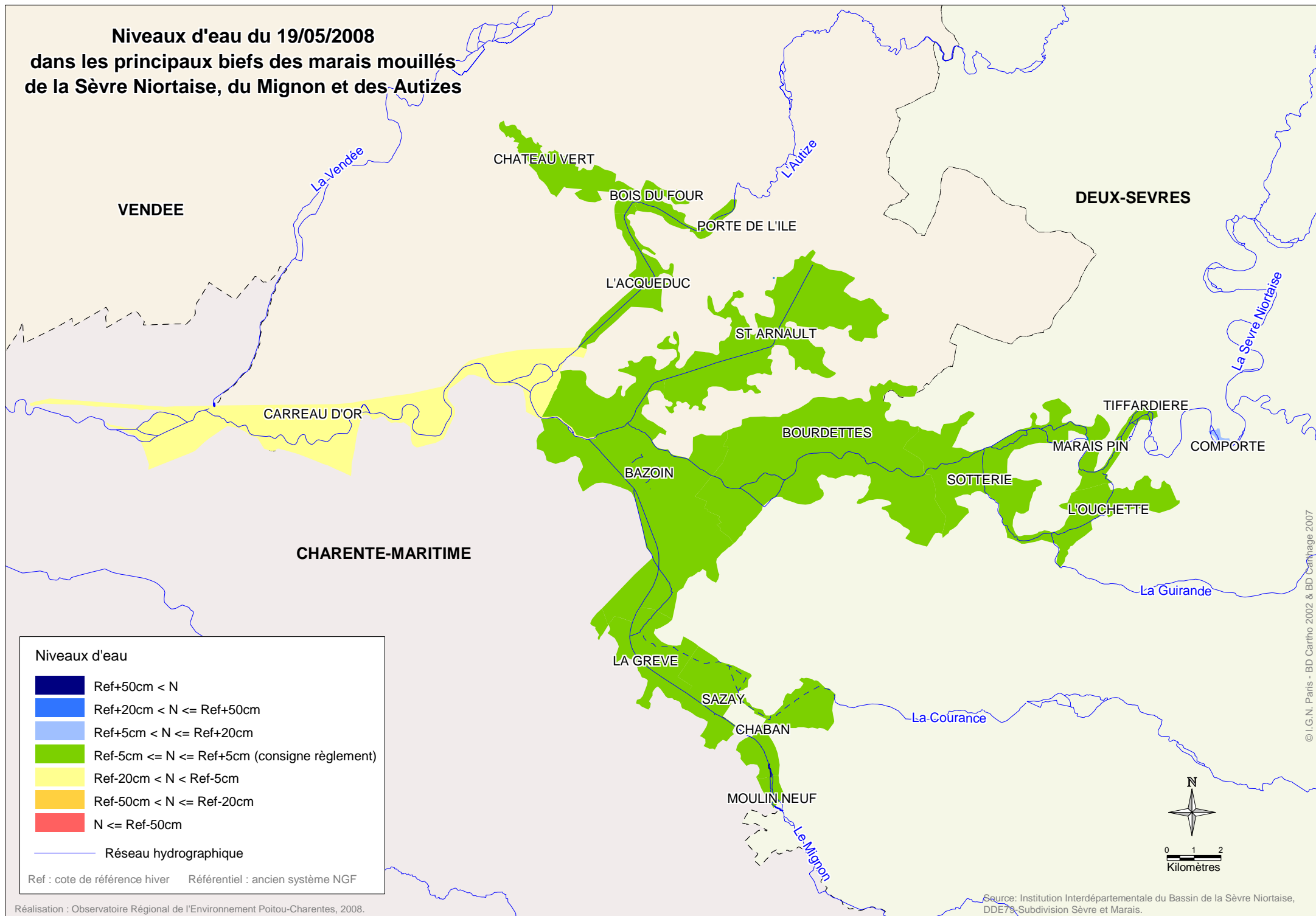


Réalisation : Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes, 2008.

Source: Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise, DDE79-Subdivision Sèvre et Marais.

Observations : La cote mesurée pour les biefs de Sazay et Chaban ne concerne que le canal du Mignon et les réseaux directement associés.  
Le bief du Carreau d'Or est soumis au marnage.

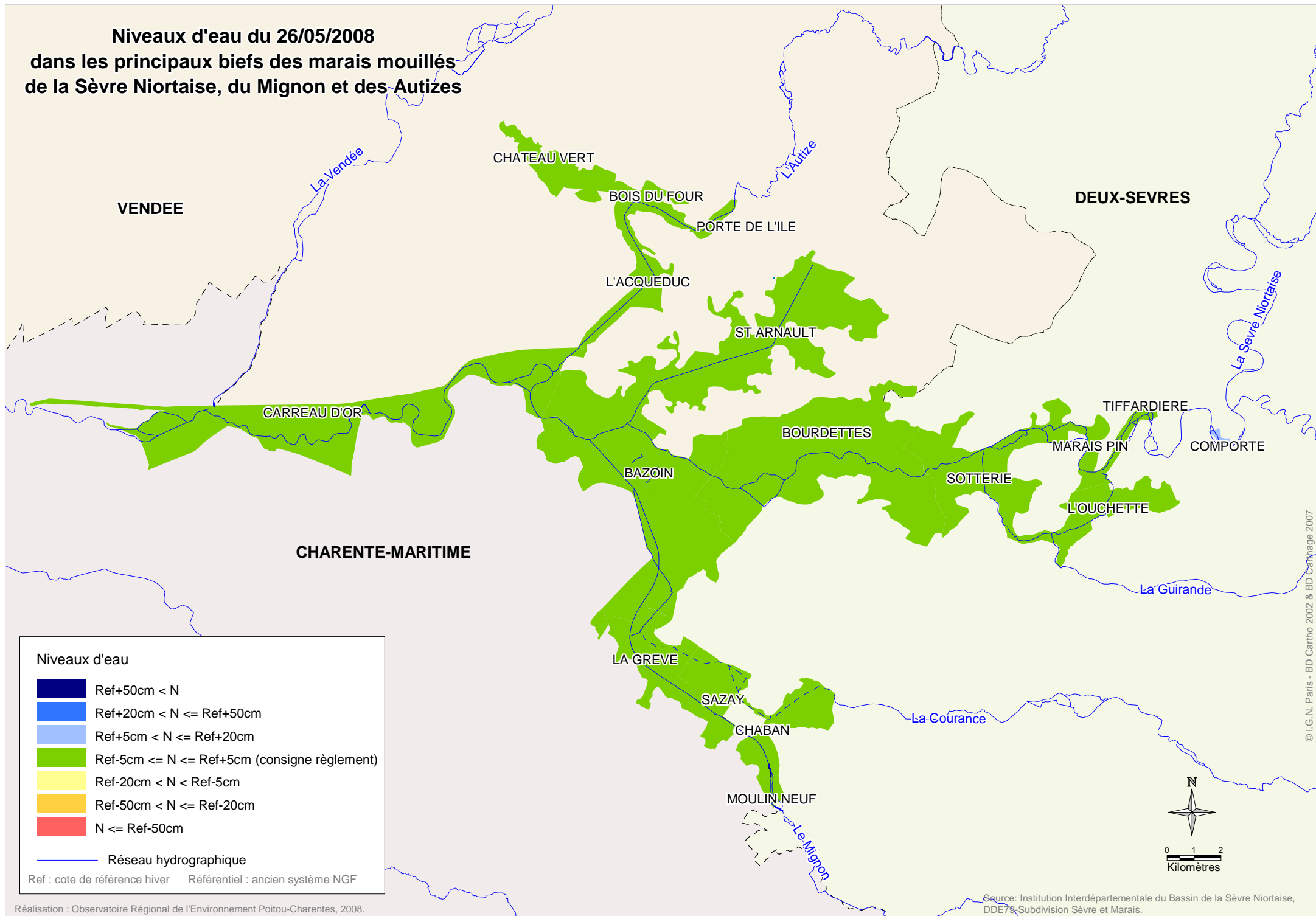
**Niveaux d'eau du 19/05/2008  
dans les principaux biefs des marais mouillés  
de la Sèvre Niortaise, du Mignon et des Autizes**



Réalisation : Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes, 2008.

Observations : La cote mesurée pour les biefs de Sazay et Chaban ne concerne que le canal du Mignon et les réseaux directement associés.  
Le bief du Carreau d'Or est soumis au marnage.

**Niveaux d'eau du 26/05/2008  
dans les principaux biefs des marais mouillés  
de la Sèvre Niortaise, du Mignon et des Autizes**



Réalisation : Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes, 2008.

Source: Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise, DDE79-Subdivision Sèvre et Marais.

Observations : La cote mesurée pour les biefs de Sazay et Chaban ne concerne que le canal du Mignon et les réseaux directement associés.  
Le bief du Carreau d'Or est soumis au marnage.